

bonne heure des enfants des habitudes de propreté. Pour arriver à ce résultat, il suffit d'un peu de patience et de bonne volonté. Plusieurs fois par jour à intervalles réguliers avant l'heure présumée où il va se salir, invitez-le à faire ses besoins en le mettant dans une position convenable. Après quelque réussites, l'enfant se trouvera si bien de se sentir propre qu'il éveillera lui-même votre attention. Il ne faut pas laisser un enfant accroupi trop longtemps.

**YEUX.**—Outre le bain, tous les jours on avertira les yeux de l'enfant. Un morceau de coton absorbant stérilisé sera trempé dans une solution boriquée (une cuillerée à thé d'acide borique pour une chopine d'eau bouillie) et passé sur les paupières en ayant soin d'enlever les sécrétions qui entourent les cils. Chaque oeil sera lavé séparément en employant chaque fois un nouveau morceau de coton. Les mains doivent être toujours lavées avec précaution avant de prendre soin des yeux du bébé. Si vous constatez de la rougeur, du larmolement, ou des sécrétions dans les yeux de votre enfant consultez de suite votre médecin.

**BOUCHE.**—Les soins quotidiens de la bouche sont aussi nécessaires que ceux des yeux. Avant la dentition deux fois par jour lavez la bouche de votre bébé avec une solution boriquée ou bicarbonatée (eau de Vichy). Pour cela enroulez un morceau de coton absorbant stérilisé autour du petit doigt et après l'avoir imbibé dans la solution lavez doucement les gencives.

**NEZ.**—Deux fois par jour on fera la toilette des narines en y introduisant un morceau de coton absorbant stérilisé recouvert de vaseline.

**OREILLES.**—Il faudra prendre la précaution de ne pas introduire d'eau savonneuse dans les oreilles.

Ayez soin après le bain d'assécher l'intérieur de l'oreille, cet oubli est souvent la cause de l'eczéma. Dès que vous constaterez un écoulement dans l'oreille consultez de suite votre médecin.

Que de fois un enfant est condamné à la surdité par suite de la négligence coupable des parents.

**PEAU.**—Seuls les savons seront employés pour la toilette de l'enfant. On ne doit jamais faire de frictions trop fortes sur la peau car c'est souvent le point de départ d'une infection. Le seul moyen d'empêcher l'irritation de la peau des fesses est de changer la couche du moment qu'elle est mouillée ou sale et de saupoudrer de poudre de talc la partie irritée. La peau du crane est souvent le siège d'une sécrétion noirâtre. Un bon lavage à l'eau et au savon suffit en général pour la faire disparaître. L'eczéma n'a souvent d'autre origine que cette croute de crasse (chapeau qu'on persiste à ne pas enlever sous prétexte qu'elle serait un signe révélateur d'une grande intelligence), d'après un préjugé populaire.—à suivre.

DR G.-A. RACINE

Ville de Trois-Pistoles, le 3 avril, 1916.

A la T. Eaton Cie Ltée,  
Toronto.

Monsieur le Gérant,

J'accuse réception de votre lettre du 8 mars dernier en réponse à la mienne du 2 du même mois, dans laquelle vous admettez bien bénévolement par les citations suivantes de votre réponse :

"Qu'il y a plusieurs années, nous avons imprimé un catalogue en français pour nos clients dans la province de Québec et autre part, et nous l'avons essayé pendant un an. Nous n'avions pas reçu le résultat désiré et même, le résultat n'était pas assez bon pour justifier les dépenses d'imprimer un autre catalogue. Pour arranger la situation dans la manière la meilleure possible pour nos clients français-canadiens, nous avons employé toujours, un personnel de traducteurs français-canadiens pour remplir les ordres en français...."

Nous apprécions beaucoup les affaires que nous recevons toujours de la province de Québec et qui augmentent aussi vite que les affaires dans les autres provinces, ainsi prouvant qu'il n'y a aucune difficulté en connexion de notre catalogue."

Que conclure donc logiquement de cette citation ?

Que l'intérêt seul de votre maison à motivé l'essai en question tandis qu'un autre motif plus noble et plus généreux aurait dû l'inspirer; celui d'être reconnaissant, plus courtois envers la clientèle française, à laquelle vous deviez, en bonne partie, l'opulence de votre maison.

L'expédient proposé auquel on a eu recours pour remplacer les catalogues français est loin d'avoir la même efficacité pour les Canadiens-français de la campagne, surtout, dont la plupart ne sont pas capables de traduire l'anglais en français.

En général, par tempéramment, malheureusement, ils sont bien trop tolérants et la majorité anglaise en abuse pour lui faire subir des affronts et des injustices intolérables comme celles qui causent leur réveil aujourd'hui, qui ne cessera que quand les injustices auront définitivement cessé.

A l'appui, je référerai à la lettre de monsieur le docteur Pageau de Sainte-Anne de la Pocatière à l'adresse de M. Eaton, qu'il a cru devoir lui adresser en date du 8 mars des mêmes injustices et à laquelle j'adhère en tous points, surtout quand il y dit :

"D'un autre côté, je me considère indigne de mon sang français en encourageant un homme faisant partie d'une majorité qui déchire les traités et joue le rôle de persécuteur."

Et j'ajoute, avec son assentiment exprès ou tacite dans les deux cas, à défaut d'un désaveu bien ostensible; et j'ajouterai encore, pour mieux accentuer sa pensée et la mienne sur ce point particulier, d'une majorité qui, à Ontario, au grand mépris de tous les droits de la minorité, garantis par le pacte fédéral, et qui, depuis trois ans, veut, pour ainsi dire, l'écraser et la broyer sous son talon oppresseur, malgré ses protestations énergiques et un-

nimes pour le maintien de ses traditions nationales et religieuses attaquées, mises en péril.

Il ne faut pas oublier que la conséquence logique et morale de la solidarité est que chaque individu est responsable des faits, des torts de la masse collective des individus.

Pour s'en dégager, il doit nécessairement les désavouer et en manifester, par des actes ostensibles, sa désapprobation.

Car il y a un axiome bien connu "Qui ne dit mot consent". Il s'applique rigoureusement et tacitement dans le cas présent.

Il n'est donc pas permis de vouloir s'esquiver de la solidarité de faux prétextes, honteuse par des faux fuyants, la tangente ou la connivence du silence.

Cette effervescence actuelle de sentiments hostiles à la minorité Canadienne-française a été condamnée par des Anglais à vues larges et non préjugés dont les voix, si autorisées devraient faire réfléchir la majorité anglaise, lui faire voir les conséquences désastreuses et dissolvantes de l'oppression dont elle accuse la lourde responsabilité. Je citerai entr'autres, Sir Joseph Pope, sous-secrétaire d'État, à Ottawa, qui fut l'ami et le secrétaire-particulier de sir John A. MacDonald; c'est donc un témoin vivant de tout un passé épique, lequel, dans la lettre que *Le Citizen* et *La Gazette* ont publiée, dit : "Nous avons maintenant une constitution qui fait à tous les sujets britannique une situation d'absolue égalité qui leur garantit les mêmes droits en matière de langue, de religion ou de propriété ou de droits personnels".

Il me semble entendre ces paroles de l'homme éminent que fut sir John-A. MacDonald, tant elles reflètent bien sa pensée d'égalité de droits, garantis en vertu du Pacte Fédéral dont il a été un des principaux acteurs.

Sir Pope continue ainsi : "Les Canadiens n'attaquent personne; tout ce qu'ils demandent c'est de vivre en paix, c'est de continuer, comme d'habitude, à apprendre à leurs enfants leur langue maternelle, sans être molestés, ni soumis à des restrictions vexatoires. J'estime que les Canadiens-français d'Ottawa sont les meilleurs juges de leurs besoins. Leur attitude me paraît raisonnable."

Prétendre le contraire, comme je l'ai dit dans ma première lettre, c'est vouloir se rendre coupable d'une injustice très grande, considérée telle par les Anglais à esprit droit et non préjugés, comme un certain nombre déjà en ont donné l'exemple par leurs protestations publiques contre la tyrannie de la majorité anglaise d'Ontario et du Manitoba.

Pour en finir, enfin, je me permettrai de citer la conclusion de la lettre si magistrale et victorieuse de l'honorable T. Chapais au *Daily News* de Toronto en laquelle il a réfuté toutes les affirmations fausses et erronnées au point de vue historique émises par M. Bond auquel il répondait : "Pourquoi permettre, dit-il, aux préjugés de fomenter l'irritation et la discorde dans notre patrie commune à l'heure actuelle; plus que jamais, tous les bons citoyens devraient s'efforcer de dissiper les malentendus et d'étouffer les dissensions qui empêcheraient que les fils de France et d'Angleterre, sur le sol canadien de ne pas